

QUELQUES CONSEILS

Pour se prémunir d'une éventuelle vague de chaleur :

*N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.*



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

Pour plus d'informations :

0800 06 66 66 (appel gratuit)

#canicule

www.sante.gouv.fr/canicule/

*Ne restez pas
isolés et passez
un été en toute
sérénité.*



SERVICE SENIORS

7 Avenue Maréchal Foch > Escalier Poggi > 06240 Beausoleil

T. 04 93 41 71 80 > sicas@ccas-beausoleil.fr

Du Lundi au Vendredi de 9 h à 17h

LES ESPACES CLIMATISÉS OU RAFFRAICHIS

Tous les lieux pouvant accueillir du public tel que les commerçants, centres commerciaux, restaurants...

VILLE DE
BEAUSOLEIL



VILLE DE
BEAUSOLEIL



La loi du 30 juin 2004, instaure dans chaque département un **Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PA.U.D)** afin de prévenir les conséquences que pourraient avoir un événement exceptionnel. Déclenché par le Préfet, le PA.U.D vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

Le Maire de Beausoleil, Gérard Spinelli, est chargé de recenser à titre préventif, sur un registre nominatif et confidentiel, les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile, à la demande des intéressés ou de leurs proches. La gestion de ce registre est confié au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beausoleil.

En cas de déclenchement par le Préfet des Alpes-Maritimes du plan d'alerte « Canicule », les personnes inscrites sur le « registre nominatif » seront **contactées téléphoniquement** pour **tous conseils** et **renseignements**. Ils recevront également un **accompagnement individuel et personnalisé** durant la période du **1er Juin au 15 septembre**.

Chaque demande d'inscription basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Qui peut figurer sur le registre ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
Les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

La personne elle-même ou son représentant légal ;
Un tiers (ami, ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes :

TÉLÉPHONE

04 93 41 71 80
Lundi au vendredi
de 9h à 17h

COURRIER

CCAS de Beausoleil
1 Rue Jules Ferry
06240 Beausoleil

SUR PLACE

Service Seniors
7 Av. Maréchal Foch
Escalier Poggi
06240 Beausoleil

MAIL

sicas@ccas-beausoleil.fr

Il y a toujours autour de nous une personne isolée, fragilisée qui peut être dans une situation d'inconfort.

> C.C.A.S. de Beausoleil

1 rue Jules Ferry
04 93 78 93 33

- Du lundi au jeudi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
- Vendredi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h

> Service Seniors

7 Avenue Maréchal Foch
Escalier Poggi
04 93 41 71 80

- Du lundi au vendredi de 9h - 17h

> Mairie de Beausoleil

27 boulevard de la République
04 93 41 71 71

- Du lundi au jeudi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
- Vendredi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h

> Centre Histoire et Mémoire Roger Bennati

26 avenue Maréchal Foch

- Du lundi au jeudi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
- Vendredi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h

> Centre Culturel Prince

Héritaire Jacques de Gaule
6-8 avenue du Général de Gaule

04 93 78 87 00

- Lundi de 14h à 21h
- Du mardi au vendredi de 9h à 21h
- Samedi de 9h à 17h

> Mairie annexe des Moneghetti

Bd des Moneghetti
Cité marchande
04 93 41 99 18

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

PRÉ-VENTION

